

## Liste des modifications de forme et d'actualisation apportées à l'Entente

Modification	Première occurrence seulement
La Loi sur la refonte des lois et des règlements impose de changer l'identifiant des lois d'ordre public entre parenthèses (exception : lorsque l'on réfère à une ancienne loi, par exemple au 2 <sup>e</sup> alinéa de la clause 5-10.44)	Page couverture
Pour les annexes, les chiffres arabes sont maintenant utilisés (exception : lorsque l'on réfère à une annexe d'une ancienne convention)	Table des matières
La définition de « Ministère » a été actualisée	1-1.33
Après chaque présence des mots « Fédération des syndicats de l'enseignement », la parenthèse (FSE-CSQ) a été ajoutée	3-6.06 G)
Lorsque applicables, les dates ont été « vieilles »	5-2.01 A)
« lésion professionnelle » remplace « accident du travail et maladie professionnelle »	5-3.08 A)
« courrier recommandé » remplace « lettre recommandée », car celle-ci n'existe plus	5-3.18 C)
« Emploi et Développement social Canada (EDSC) » remplace « Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) »	5-10.07
« Retraite Québec » remplace « RRQ »	5-10.29 E)
« 1 <sup>er</sup> », « 2 <sup>e</sup> », etc. remplacent « premier », « deuxième », etc. lorsqu'ils précèdent « alinéa » ou « paragraphe »	5-10.38
« Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail » remplace « Commission de la santé et de la sécurité du travail »	5-10.54
Une majuscule au mot « Entente » est ajoutée lorsqu'il réfère à une entente en particulier, par exemple Entente 2010-2015	Note de bas de page 1 à 5-13.10
« Tribunal administratif du travail (TAT) » remplace « Commission des lésions professionnelles »	5-13.18 F)
« Retraite Québec » remplace « Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) »	5-21.04
« rente de retraite » remplace « pension »	5-21.17
« la greffière ou le greffier en chef » remplace « le greffe »	9-2.07
Retrait du groupe de travail prévu à l'annexe 2	Annexe 2
Mise à jour de la liste des enseignantes ou enseignants à l'annexe 28	Annexe 28